

Le SORELOIS

THE SOREL NEWS

Depuis le 23 courant, les deux journaux ci-dessus appartiennent à "La Cie d'Impression Richelieu"

Ainsi, à partir de la date ci-dessus, tous les abonnements de ces deux journaux, les annonces qui y sont actuellement insérées, et toutes celles qui y seront publiées à l'avenir, de même que les imprimés qui seront faits à cet établissement, appartiendront à la susdite compagnie.

J. A. CHENEVERT, Gérant. Sorel, 23 février 1885.

LE SORELOIS

MARDI, LE 3 MARS 1885.

La ligne courte.

La rumeur circulait ces jours derniers que les députés des provinces maritimes avaient signé un round-robin—espèce de convention où les parties intéressées trouvent leur profit—en faveur de la ligne courte du sud, et d'un pont à Lachine, près de Montréal.

Cette rumeur paraissait fondée, dit le Canadien, mais, ajoutait-elle, cela n'empêchera pas de faire certains arrangements au point de vue du terminus de Québec.

Les Chinois.

L'honorable M. Chapleau, secrétaire d'Etat, a déposé devant la chambre le rapport de la commission chargée d'étudier la question de l'immigration chinoise.

On sait que cette commission était composée de l'honorable M. Chapleau et du juge Gray, de la Colombie, et l'on sait aussi que ces derniers passèrent plusieurs semaines en Colombie et dans le voisinage à étudier avec un soin et une attention remarquables cette importante question.

Or, le rapport qu'ils ont dressé de leurs travaux et de leurs recherches est maintenant distribué, et il est rempli de renseignements ou ne peut plus intéressants.

Ainsi que le fait remarquer un confrère, c'est un travail immense, qui fait un grand honneur aux commissaires, surtout à l'honorable secrétaire d'Etat, qui a présidé la commission.

L'honorable juge Gray s'est particulièrement attaché à étudier l'immigration chinoise dans la Colombie britannique, tandis que l'honorable secrétaire d'Etat est allé jusqu'à San Francisco, accompagné du secrétaire de la commission, pour étudier la question sous ses divers aspects.

C'était aller s'inspirer aux meilleures sources, car San Francisco, est aussi le centre d'une nombreuse immigration chinoise, et cette immigration a soulevé là-bas des plaintes identiques à celles qui sont actuellement soulevées dans la Colombie, savoir: que les mœurs des Chinois et leur vie sociale leur permettent de vivre à bien meilleur marché que les ouvriers de race blanche, et, par conséquent, de donner leur temps pour un prix excessivement réduit, au grand détriment des ouvriers canadiens. Ces pauvres Chinois, ce n'est pourtant pas là un grand crime, surtout, ainsi que le constate le secrétaire d'Etat, quand ils sont par ailleurs aussi industrieux et aussi compétents que l'ouvrier blanc, et qu'il est admis qu'ils ont été une source de richesse précieuse pour la Colombie.

Le rapport, en somme, semble être favorable à l'immigration chinoise, et nous avons hâte de voir de quelle manière il sera apprécié par la chambre.

Sir John MacDonald a répondu à M. Casgrain que l'on prépare actuellement les plans, rapports et documents ordonnés par la Chambre, au sujet de la ligne courte, et que les plans seront déposés aussitôt qu'ils seront terminés.

Feu M. Cauchon.

Cet homme, que la mort vient de moissonner dans les régions de l'Ouest canadien, a eu trop à faire dans les luttes politiques de la province pour que, malgré les fautes qu'il a pu commettre, comme homme politique, ceux dont il fut longtemps le père, comme journaliste, ne déposent pas une fleur sur sa tombe.

Cela, tous les journalistes l'ont compris, et tous, ils ont eu pour l'ancien gouverneur du Manitoba quelques bonnes paroles.

Nous voulons, nous aussi, mêler nos regrets à ceux de nos confrères, et déclarer qu'en M. Cauchon le Canada perd l'une des figures les plus remarquables de notre siècle. M. Cauchon était un travailleur infatigable, un lutteur de première force, et sa plume féconde, énergique et terrible tout à la fois, était la terreur de ses adversaires.

Rédacteur du "Journal de Québec" pendant plus d'un quart de siècle, M. Cauchon eut à discuter des questions d'une importance majeure, et ses polémiques avec Étienne Parent, Dessaulles, J. C. Taché, Fournier et Plamondon ne seront de longtemps oubliées.

C'est avec regret que nous avons appris sa mort, et c'est avec raison que la presse canadienne-française a eu le bon esprit de passer l'éponge sur les fautes politiques qu'il a pu commettre pour déposer une couronne sur sa tombe, ou verser un pleur en souvenir de lui.

En attendant nos reproductions de la notice sur les quelques traits biographiques suivants:

Son père, M. Cauchon n'était pas un des nombreux obstacles sur sa route. Il était atterrément un calambour, ce non faisait les frais de mille facettes, de mille quolibets, de mille épigrammes lancés à chaque instant à son adresse par les camarades qu'il était forcé de côtoyer, ou que la sauvagerie de ses habitudes choquait.

Mais, lui dit un jour l'un des prêtres du séminaire de Québec, vous vous nommez Cauchon de Lavergne, pourquoi ne signez-vous pas de Lavergne?

—Non, répondit le jeune ambitieux, je m'appellerai Cauchon tout court, et je forcerai bien les riens à baisser la tête devant ce nom-là! Il a tenu parole.

D'après la Patrie, c'est M. Cauchon qui appliqua le nom de rouges aux libéraux canadiens, après l'avoir emprunté aux radicaux français de 1849.

Et ce nom, ajoute le confrère, il nous l'a presque de l'adopter.

Ce fut encore M. Cauchon qui baptisa Eric Dorion l'Enfant terrible, et ce nom d'Enfant terrible passera dans l'histoire avec Eric Dorion.

Voici ce que dit l'Étendard:

L'hon. M. Jos. Cauchon, dont nous avons annoncé la mort, ses jours derniers, est né en 1816, à St-Basile de Québec.

Il fit ses études au Petit-Séminaire de Québec, où il fut élu vicaire en 1841 et 1842, puis, en 1843, au collège de Québec, où il fut élu vicaire en 1843 et 1844.

En 1845, il fut élu vicaire de la paroisse de St-Jacques, à Québec, et fut nommé vicaire de la paroisse de St-Jacques, à Québec, en 1846.

Entre autres brochures publiées par M. Cauchon, on remarque les Nuits de la Confédération, l'Épique et des controverses sur le projet de la confédération.

Il fut élu député de Québec contre l'ancien député de Québec contre l'ancien député de Québec contre l'ancien député de Québec.

L'affaire de Québec fut le sujet de son discours le plus remarquable, et fut le sujet de son discours le plus remarquable.

Une fois à Winnipeg, alors tout en branle et ébranlé par les spéculations, M. Cauchon tourna vers les affaires sa brillante activité, fit construire des pâtés de beaux édifices, devint quasi-millionnaire, mais n'ayant pas su profiter des temps de hausse pour liquider, il fut complètement ruiné et c'est dans un état voisin de la gêne et on peut dire en exil qu'il a terminé sa carrière.

Une dépêche de New-York dit que le grand jury a établi une accusation d'assaut avec intention de tuer contre Yseult Dudley.

Rossa n'a pas été appelé à témoigner.

On regarde cela comme un précédent que le gouvernement suivra dans les affaires de dynamite.

Actualités.

L'exposé financier sera donné par Sir Léonard Tilley aujourd'hui matin.

Le comité chargé de préparer la loi de banqueroute a décidé qu'elle ne s'appliquera qu'aux négociants.

Le Courrier de St Hyacinthe est entré dans sa 33ième année d'existence. Nos meilleurs souhaits à notre confrère.

On doit bientôt expédier à la Sacré Congrégation des Rites la copie authentique du procès d'information sur la sainteté de la vie, les vertus et les miracles de la servante de Dieu, la mère d'Youville, fondatrice des Sœurs Grises à Montréal.

Une dépêche transmise le 27 à Québec annonce que le gouvernement de Manitoba, conjointement avec Mgr l'Archevêque Taché, offre de faire des funérailles à feu M. Cauchon, le ci-devant lieutenant-gouverneur de cette province, si sa famille consent qu'il soit inhumé à Winnipeg.

Les députés disent que l'on ne peut se faire une idée de l'affreuse misère qui règne à Londres.

On va même jusqu'à dire que, si la charité publique ne vient immédiatement au secours des classes ouvrières qui sont oisives depuis plusieurs mois, des milliers de personnes mourront de faim.

M. Landry, de Montmagny, a introduit un nouveau bill pour restreindre la juridiction de la Cour Suprême dans les matières qui ne concernent que le droit purement local de la province de Québec. Ce projet de loi ainsi rédigé a assurément plus de chance de recevoir la sanction de la Chambre.

Le bill de M. Charlton, pour empêcher les excursions du dimanche en bateaux à vapeur ou chemins de fer, a été rejeté après un éloquent discours de l'hon. M. Chapleau, qui déclara que cette question est du domaine des législatures provinciales.

Sir John partagea les vœux du secrétaire d'Etat et soutint que la mesure est ultra vires.

Le nouveau sénateur, M. Poirier, a été l'objet d'une gracieuse ovation de la part de ses amis qui lui ont présenté une superbe canne à pommeau d'or. L'hon. sénateur doit s'établir à Richibouctou où il publiera un journal.

Il est remplacé au bureau de poste des communes par M. G. Stansfield, à qui on donne M. Alphonse Pelletier pour assistant.

M. Beaupré, de la Patrie, a été élu hier maire de Montréal par près de 400 de majorité. Cela est dû à l'apathie des amis de M. Beaupré, qui, se croyant trop sûrs du succès, sont restés inactifs et se sont laissés battre à plate couture. C'est bien triste pour Montréal, mais les honnêtes gens peuvent dire mea culpa.

Le rév. M. Norbert Duguay, ancien curé, ci-devant curé de St. Célestin, est mort ces jours derniers à Nicolet.

Le défunt était encore à la fleur de l'âge, et était l'un des prêtres les plus brillants et les plus estimés du diocèse de Trois-Rivières.

On dit qu'il est mort d'une maladie contractée en Italie, pendant qu'il était au service de l'immortel Pie IX.

Un incident assez comique s'est produit durant la discussion qui a eu lieu le 26 sur l'acte de Tempérance.

Au moment, en effet, où M. Foster, un fervent apôtre de la loi Scott, développait une de ses périodes les plus chaleureuses, un farceur envoya un page lui offrir un verre de bière.

On s'imaginait aisément la figure de l'orateur et l'hilarité de l'auditoire.

L'honorable M. Mitchell a fait l'autre jour une charge à fond de train contre la compagnie du Grand Tronc. En réponse à M. McMullin, se plaignant de nombreux rapports demandés sur cette compagnie, M. Mitchell dit qu'il avait parfaitement son droit, que la compagnie du Grand Tronc devait \$26,000,000 de piastres au pays et dix années d'intérêt sur ces vingt-six millions, et que le parlement avait droit de savoir comment cette compagnie dépensait ses fonds dans

le pays, surtout lorsqu'elle vient demander de nouvelles faveurs comme l'an dernier. Il ne faut pas que le pays aide à construire des embranchements pour une compagnie dont le président et les officiers insultent publiquement le parlement du Canada.

Le Travailleur, de Worcester, nous apprend que le banc et l'arrière-banc de la suiserie sont à Fall River, profitant de la singulière position faite par Mgr Hendricken à nos nationaux en cette ville, pour essayer de leur faire abjurer la foi catholique.

Cela ne pouvait manquer d'arriver; aussi la responsabilité assumée par ceux qui ont créé cet état de choses est simplement terrible.

Si nos compatriotes exilés dans l'Etat du Massachusetts ont toutes nos sympathies, ils ont aussi toute notre confiance. Ils resteront nos frères par la foi comme par le sang. Le Canada français et catholique a les yeux sur eux.

Une dépêche de Rome, en date du 25, dit que le Pape, répondant à l'adresse des ouvriers français, a démontré que tous les maux dont les ouvriers se plaignaient, venaient de leur abandon des principes de la religion, et de la confiance qu'ils mettaient dans les agitateurs qui les trompaient, en les flattant et en leur faisant croire qu'ils réclamaient leur droits. On ne pourra rien obtenir de lui en excitant les ouvriers contre les propriétaires et les riches.

Le remède aux maux des ouvriers, c'était de se former en association de secours mutuels en cas de maladie, de besoin ou de vieillesse. Les catholiques devraient s'unir et travailler de concert, afin de préparer à l'Église et à la société un meilleur avenir. Le discours du Pape a produit une grande impression.

Après que tous les convives eurent été placés, M. le président du club lut une belle adresse à M. le curé de Sorel, et lui présenta, au nom du club, une riche médaille d'or, en reconnaissance du magnifique drapeau qu'il avait bien voulu donner au club. M. le curé répondit en quelques mots à cette adresse, réservant ses remarques pour la fin du banquet.

Lorsqu'il fut arrivé aux dernières DOUCEURS de ce banquet, M. le curé se leva et fit un discours très éloquent, en réponse à l'adresse qu'il venait de recevoir. Dans le cours de ses remarques qu'il parla du rôle qu'avait joué la raquette, parmi les missionnaires français, et profita de l'occasion pour rappeler quelques-uns des incidents dont le vieux fort Montmagny (aujourd'hui Sorel) et ses environs avaient été les muets témoins.

A plusieurs reprises M. le curé fut vivement applaudi.

Le président et le vice-président honoraires firent aussi d'excellents discours. Plusieurs santés furent ensuite proposées, auxquelles répondirent M. M. les abbés Tétrault, Payan, Bonvier, Desrosiers et Cardin, ainsi que M. C. O. Paradis et J. A. Chénévort.

La fanfare du collège joua, pendant le souper et entre les discours, de bien jolis morceaux. Les discours terminés on distribua les prix accordés aux coureurs victorieux.

Ces prix consistaient en pièces d'argenterie. Il y avait aussi un montre d'or et de magnifiques vases. Il était neuf heures lorsque les convives se retirèrent, tous étant enchantés de la manière dont l'état s'était passée, et se promettant bien de ne pas manquer d'assister, à l'avenir, aux amusements et aux fêtes auxquels ils pourraient être conviés par les joyeux membres du club de raquettes Le Canadien.

Parlement fédéral. CHAMBRE DES COMMUNES. Ottawa, 27 février.

La séance est ouverte à 3 heures. M. Tyrwhit présente un bill relatif à la "Huron, Ontario and Ship Canal Co."

Ce bill subit sa première lecture. M. Small—Bill pour faire de nouvelles adjonctions relativement au trafic des liqueurs enivrants. L'honorable député explique que ce bill a pour objet de pourvoir à ce qu'une indemnité soit accordée aux hôteliers ou aubergistes, pour la perte qu'ils éprouveront, en leur propriété, si la loi de tempérance est adoptée par le parlement pour le Canada.

L'honorable député suggère la création d'une cour d'arbitrage pour régler cette indemnité quand la loi entrera en force.

Ce bill subit sa première lecture. M. Landry—Bill, pour limiter

M. Dauphinais, pendant les trois premiers tours, a constamment été premier; au quatrième tour il a fait une chute, et M. Paradis est arrivé bon premier.

La course de CONSOLATION, ouverte à tous les concurrents malheureux, a été gagnée par M. Léon Chapdelaine.

Restait un prix, que le comité décida d'offrir aux élèves du collège. En conséquence, quatre de ces derniers entrèrent en lice, et le jeune Horace Beauchemin, fils de M. Hyacinthe Beauchemin, remporta la victoire.

Dans la soirée, à 7 heures, il y a eu banquet à l'hôtel.

Plus de 125 personnes y assistaient.

Mesdames Moise Beauchemin, Hyacinthe Beauchemin, Ph. Beauchemin, Dr Bruneau, Ls Dauphinais, Brassard, Ov. Rondeau, W. H. Chapdelaine, P. Dauphinais, Alb. Labelle, L. O. Boucher, Drolet, Ale. Richard, toutes dames de charité, ainsi que Mlles Monarque et Bourret, avaient bien voulu servir les convives. C'est dire qu'elles le firent avec beaucoup de grâce et d'amabilité.

Le souper était présidé par le président du club, M. Arthur Paradis. Il avait à sa droite M. le curé de Sorel, M. A. Germain, ancien-maire, M. l'abbé Tétrault, et M. M. A. P. Vanasse, J. A. Chénévort, A. A. Taillon, Jos. Pontbriand, M. Guinard, A. Germain, B. E. Pelland, de Berthier, Bellefeuille et P. Rondeau. A sa gauche étaient M. Ls Morasse, M. l'abbé Bouvier, curé de Saint-Joseph de Sorel, M. l'abbé J. O. Desrosiers, directeur du collège commercial, et M. l'abbé Payan.

Après que tous les convives eurent été placés, M. le président du club lut une belle adresse à M. le curé de Sorel, et lui présenta, au nom du club, une riche médaille d'or, en reconnaissance du magnifique drapeau qu'il avait bien voulu donner au club. M. le curé répondit en quelques mots à cette adresse, réservant ses remarques pour la fin du banquet.

Lorsqu'il fut arrivé aux dernières DOUCEURS de ce banquet, M. le curé se leva et fit un discours très éloquent, en réponse à l'adresse qu'il venait de recevoir. Dans le cours de ses remarques qu'il parla du rôle qu'avait joué la raquette, parmi les missionnaires français, et profita de l'occasion pour rappeler quelques-uns des incidents dont le vieux fort Montmagny (aujourd'hui Sorel) et ses environs avaient été les muets témoins.

A plusieurs reprises M. le curé fut vivement applaudi.

Le président et le vice-président honoraires firent aussi d'excellents discours. Plusieurs santés furent ensuite proposées, auxquelles répondirent M. M. les abbés Tétrault, Payan, Bonvier, Desrosiers et Cardin, ainsi que M. C. O. Paradis et J. A. Chénévort.

La fanfare du collège joua, pendant le souper et entre les discours, de bien jolis morceaux. Les discours terminés on distribua les prix accordés aux coureurs victorieux.

Ces prix consistaient en pièces d'argenterie. Il y avait aussi un montre d'or et de magnifiques vases. Il était neuf heures lorsque les convives se retirèrent, tous étant enchantés de la manière dont l'état s'était passée, et se promettant bien de ne pas manquer d'assister, à l'avenir, aux amusements et aux fêtes auxquels ils pourraient être conviés par les joyeux membres du club de raquettes Le Canadien.

Parlement fédéral. CHAMBRE DES COMMUNES. Ottawa, 27 février.

La séance est ouverte à 3 heures. M. Tyrwhit présente un bill relatif à la "Huron, Ontario and Ship Canal Co."

Ce bill subit sa première lecture. M. Small—Bill pour faire de nouvelles adjonctions relativement au trafic des liqueurs enivrants. L'honorable député explique que ce bill a pour objet de pourvoir à ce qu'une indemnité soit accordée aux hôteliers ou aubergistes, pour la perte qu'ils éprouveront, en leur propriété, si la loi de tempérance est adoptée par le parlement pour le Canada.

L'honorable député suggère la création d'une cour d'arbitrage pour régler cette indemnité quand la loi entrera en force.

Ce bill subit sa première lecture. M. Landry—Bill, pour limiter

l'appel à la juridiction de la cour Suprême, relativement aux affaires d'une nature purement locale, dans la province de Québec.

L'orateur dit que le droit de l'honorable député de Montmagny est douteux, car il a déjà présenté un bill sur le même sujet et ce dernier bill est actuellement devant la chambre. Le vote de la chambre l'autre jour a eu simplement pour but de décider la non-acceptation de ce bill en deuxième délibération, ce jour-là. Nonobstant le vote de la chambre, qui a eu lieu dernièrement, ce premier bill peut encore subir sa seconde lecture, être soumis au comité et être amendé de façon à ne point changer sa nature.

En conséquence, rien n'empêche la chambre de prendre de nouveau la question en considération.

D'après diverses autorités, entre autres, celle de lord Granville, la chambre peut encore admettre ce bill et lui faire subir sa seconde lecture.

En conséquence, l'honorable député est encore dans l'ordre en présentant ce bill.

M. Robertson (Hasting), propose un bill pour amender la loi criminelle au Canada.

L'honorable député explique que ce bill a pour but de punir les crimes de vol avec effraction qui deviennent chaque jour de plus en plus nombreux.

La loi actuelle laisse aux juges la discrétion d'infliger aux voleurs par effraction une peine variant de 2 à 14 ans de prison.

Ce bill subit sa première lecture. L'honorable M. McLelan dépose le rapport du département des pêcheries.

Sur motion de l'honorable M. Chapleau la Chambre se forme en comité sur la résolution qui a pour but de pourvoir à la nomination d'un ou de plusieurs surintendants des facteurs des postes qui recevront un salaire annuel de \$800 au moins suivant la discrétion du gouverneur-général en conseil.

Cette résolution est approuvée par le comité.

La chambre se forme aussi en comité sur certaines résolutions relatives à l'Acte du service civil.

Le comité lève la séance et rapporte progrès.

A six heures la séance est levée.

SEANCE DU SOIR. Plusieurs bills sont adoptés en deuxième lecture.

Le bill de M. Martin relatif aux compagnies de chemins de fer Canada Southern et Erie and Niagara, subit sa troisième lecture et est adopté.

La Chambre se forme de nouveau en comité sur les résolutions du service civil, qui sont rapportées sans amendement.

Le bill de M. McCarthy relatif au voitures par terre subit sa deuxième lecture et un amendement proposé par M. Bossé pour le renvoi du bill à six mois est rejeté par un vote de 70 contre 64 voix.

L'orateur donne lecture d'un message de Son Excellence le gouverneur-général transmettant les estimations pour l'année.

Sur motion de M. Bowell ils sont référés au comité des subsides et à 10 hrs 15m. la Chambre s'ajourne.

Nouvelles canadiennes. L'INTERCOLONIAL.—D'après une dépêche d'Halifax adressée à un journal de Montréal, on évalue que cela a coûté \$100,000 au pénitencier pour faire débouquer sa voie de neige, durant l'hiver.

Nous apprenons avec plaisir que le Dr A. F. Dube, de Louisville, a été nommé lieutenant-colonel du 96e bataillon de Trois-Rivières, en remplacement de feu le lieutenant-colonel Fred. Houde.

L'AFFAIRE PAUSE-SÉNÉGAL.—On se souvient de cette affaire qui a pris naissance après la mort de M. Pangman.

La cour supérieure avait donné gain de cause à M. Puzé, curateur à la succession Pangman qui réclamait \$25,000 de M. L. A. Sénécal.

Cette décision a été renversée à l'assise samedi matin par tous les juges de la cour de Révision.

INFRACTION À LA LOI.—Madame Cayonnette, a pris une action contre un nommé Saint-Onge, hôtelier de Montréal, pour infraction à la loi des licences.

La demanderesse avait écrit un défendeur une lettre par laquelle elle lui défendait de vendre des liqueurs enivrants à son mari.

Le défendeur ne tenant aucun compte de cette défense, Madame Cayonnette institua une action contre M. Saint-Onge, qui fut condamné vendredi matin à \$100 d'amende et aux frais.

LES INONDÉS.—Voici les noms des citoyens qui ont souffert de l'inondation à l'île Perrot et le montant approximatif de leurs pertes:

M. M. Valois, \$500; Narcisse Lalonde et Barnabé Lalonde, \$1,000; McFee, \$200; Flavien Meloche, \$1,500; Simon, Meloche, \$600; Jules Rousseau, \$300; A. Bousquet, \$50; Ferdinand Ranger, \$30; A. Legault, \$1,000; M. Daoust, \$400; A. Peladeau, \$1,000; Dumais, \$500.

Un fermier à l'île, M. Bourbonnais, a eu sa maison entièrement détruite en quelques instants et toute sa famille a failli perdre la vie dans le désastre. Ses pertes peuvent s'élever à la somme de \$4,000.

On n'a pas vu pareille inondation depuis 1875.

Achetez la poudre à pâte Prince, le meilleur dans le monde. Un essai vous prouvera sa supériorité sur toutes les autres. 6 Fév. 1885.—3m.

Les femmes de France.

MARIE D'ARQUIAN Marie d'Arquian, femme du célèbre Sobieski, roi de Pologne, était Française.

Au moment où celui-ci montait à cheval pour aller secourir la ville de Vienne assiégée par les Turcs, elle tenait en ses bras le plus jeune de ses enfants et se mit à pleurer.

—Pourquoi pleurez-vous ? lui dit Sobieski. —Je pleure, lui dit-elle, parce que cet enfant ne peut vous suivre.

UNE MÈRE Une mère avait deux fils. En 1870, tous deux s'engagèrent pour aller défendre la France envahie.

La mère ayant appris que l'un d'eux, sans qu'on sût lequel, avait été tué dans la campagne de la Loire, envoya un ami aux informations.

Au retour, celui-ci ne sait comment prononcer le nom de l'enfant qui a succombé. —Quel est, dit-elle, celui de vos fils que vous aimez le mieux ?

Et la mère répond : —Celui qui est mort !

LA MUTILLÉ DE GRAVELLOTTE Recit d'un vieux sergent. "Les Seurs, je les ai vues sur le champ de bataille, moi ; et pas un vieux soldat, pas un de ceux qui sont habitués à regarder la mort en face, ne me trouva plus de sang-froid, plus de simplicité héroïque dans l'accomplissement du devoir.

"J'étais blessé... à Gravelotte... étendu au milieu de soldats morts et de malheureux expirant, et la journée s'avançait... Je me demandais si j'allais mourir abandonné comme tant d'autres, et je pensais à mon père et à ma mère qui, sans doute, priaient pour moi.

"Ah ! ceux qui n'ont jamais quitté leur famille et qui doivent mourir dans les bras de leurs, ne savent pas ce qu'il y a de poignant, d'affreux, d'épouvantable de se voir mourant, la nuit, au milieu d'un champ de bataille, sans entendre une parole amie, sans sentir une main dévouée presser la vôtre ! Ceux qui ne croient pas alors sont bien heureux de se réfugier en Dieu !

"Voilà, soudain, qu'à quelques pas de moi, j'aperçus, penchées vers la terre humide de sang, une religieuse.

"Les grandes ailes de son bonnet blanc se détachaient vigoureusement sur le ton gris et rouge du sol. C'était une Sœur de charité.

"Jamais, je crois, je n'ai éprouvé un plus vif sentiment de joie, un réconfort plus efficace, qu'en voyant cette Sœur. Il n'y avait pas dix secondes que j'étais désespéré, blasphemant peut-être ! Il avait suffi de la vue de ce bonnet blanc pour que me revienne le courage et la foi.

"Par un effort suprême qui me fit éprouver une atroce douleur, je parvins à me redresser à demi, et je m'appuyai sur mon coude pour mieux voir et pour être vu.

"Je n'osais appeler de peur d'être entendu par quelques troupes de l'armée allemande qui, disaient-on, se donnaient l'extrême mission d'achever les blessés.

"La religieuse était agenouillée près d'un blessé, qu'elle pansait en lui adressant des paroles de consolation et d'espérance. Je n'entendis pas les mots ; mais aux inflexions de sa voix je comprenais.

"J'allais l'appeler à mi-voix quand, tout à coup, je vis un uhlan arriver au galop de son cheval. De la main gauche il tenait une lance ; de la droite, un sabre d'officier français certainement. Je le reconnus à la dragonne qui pendait à la poignée.

"Quand il fut près de la Sœur, il lui adressa, dans un français tudesque, des paroles menaçantes.

"La sainte femme se redressa et, s'appuyant de la main sur l'arçon de la selle, lui montra le blessé :

"—Vous le voyez, dit-elle, je soigne ce malheureux.

"Le uhlan fit reculer son cheval, comme s'il eût craint d'être arrêté par cette femme, et, faisant tourner son sabre, il abattit, d'un seul coup, le poignet droit de la malheureuse.

"La martyre poussa un gémissement, tomba sur le sol auprès du blessé, fit le signe de la croix avec son moignon sanglant, pendant que le uhlan s'éloignait au galop de son cheval en poussant un cri sauvage.

"Je m'évanouis."

"Quand je revins à moi, j'étais à l'ambulance, ayant à

LE SORELOIS

Prix d'abonnement au "SORELOIS" 2 fois par semaine, \$2.00 par an. 1 fois par semaine, \$1.00 par an.

Les abonnements de l'année seront strictement payables à la fin des premiers 6 mois.

Toutes les personnes qui auront des comptes ouverts pour imprimés ou annonces au "Sorelois" devront régler tous les 3 mois.

Echos de la Ville et du District

Température.—Depuis 8 jours nous jouissons d'une vraie température de printemps.

Le Moulin Rouge.—Il y aura réunion générale des amateurs Jeudi soir à 7 heures précises.

De retour.—M. Ethier et Hardy sont revenus samedi soir de leur excursion à la Nouvelle-Orléans.

Cour.—Le terme de la Cour Supérieure pour ce district s'est ouvert hier, sous la présidence de l'Hon. juge Gill.

Le mois de St. Joseph.—Il y aura, pendant le mois, les exercices ordinaires en l'église paroissiale de cette ville. Ces pieux exercices attirent toujours beaucoup de monde.

Sermon.—Le sermon prononcé dimanche dernier, sur le péché mortel, par M. l'abbé Dupré, a été très éloquent. Rarement M. le curé a produit un aussi bon effet.

Personnel.—M. C. Gélinas, de Sherbrooke, était en ville à la fin de la semaine dernière, afin d'établir une agence de la "Glasgow Fire Insurance Company" dont il est inspecteur.

St. Anne.—C'est jeudi qu'aura lieu à Ste. Anne la fête annuelle du "Cercle agricole." Il y aura messe à 10 heures.

On procédera ensuite à l'élection des officiers de ce cercle pour l'année courante.

Beau drapeau.—Où a beaucoup admiré, dimanche dernier, le magnifique drapeau tricolore offert par M. l'abbé Dupré aux membres du club le Canadien. Ce drapeau porte, richement brodées, deux jolies raquettes, entourées des mots : Club de Raquettes le Canadien, Sorel.

Collège commercial de Sorel.—Noms des premiers de chaque classe pour la semaine qui vient de finir.

Classe d'affaires.—George Crébassa, Sorel.

1^{ère} classe.—Joseph Germain, Sorel.

2^{ème} classe.—Adélar Perron, Sorel.

3^{ème} classe.—Ph. Dupré, St. Robert.

4^{ème} classe.—Arthur Comeau, St. David.

Classe anglaise extra.—George Allard, Manchester. (N. H.)

Cadeau.—M. Beaudin, le président du Club de raquettes Le Canadien, de Montréal, a envoyé une magnifique médaille au club de Sorel pour les courses qui ont eu lieu dimanche.

Comme cette médaille n'a été reçue qu'hier un concours aura lieu prochainement sur le Richelieu, afin de donner avantage aux concurrents à la raquette de gagner ce magnifique cadeau, pour lequel le club de Sorel offre ses remerciements à M. Beaudin.

Nouveau bateau.—M. G. A. Pontbriand vient de faire un contrat avec M. Bourgeois, de Ste. Angèle, pour la construction d'un bateau-à-vapeur à hélices, qui devra faire la traversée entre Trois-Rivières et Ste. Angèle. Ce bateau sera fait de manière à briser la glace d'automne, et de manière aussi à pouvoir tenir cette traversée ouverte aussi longtemps que possible, au commencement de l'hiver. Il aura 100 pieds de longueur, sur 18 pieds de largeur, avec une machine composée, (compound engines) de 145 forces motrices.

Cette machine sera faite par M. Pontbriand, M. Trefill Matton, constructeur de navires, de cette ville, a pris le contrat de la menuiserie et de la charpente.

Habit d'hiver.

N'oubliez pas d'aller chez Arthur Paradis & Cie, marchands-tailleurs, si vous désirez avoir un bel habillement d'hiver bien fait, et à bon marché.

M. Paradis se charge de la coupe des manteaux pour dames. Sorel, le 28 novembre 1884.—a.

Nous prions nos amis de la campagne, et principalement nos agents, de vouloir bien nous faire tenir toutes les nouvelles qui seront de nature à intéresser. Qu'on nous donne les noms, les faits, les dates, et nous nous chargerons du reste.

N'en égale la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang. C'est la médecine du printemps.

Avantage.—Quiconque désire acheter un bon instrument de musique de la maison Pratte, de Montréal, pourra obtenir un bon de \$60, payable au porteur, pour une somme très réduite.

S'adresser au bureau du Sorelois.

Les faroncles, plaies et ulcères indiquent un sang vicieux. La Salsepareille d'Ayer expulse toute l'humour malsain.

LOGEMENT A LOUER. Un de ces magnifiques logements appartenant à C. T. Desjardins, photographe. Possession immédiate.

A VENDRE, environ 50 lots à bâtir et 5 lots bâtis appartenant à l'Honorable Juge Mathieu. Conditions très libérales. S'adresser à W. L. M. DESY, notaire, Agent d'Immubles et d'Assurance. No. 48 RUE DU ROI, Sorel, 15 décembre 1884.—a.

Servez vous toujours de la Farine Préparée de Lunan, la meilleure et la moins coûteuse. A vendre chez tous les épiciers. 6 Fév. 1885.—3m.

DEES.—Nous avons appris avec peine la mort de Dame Marie-Louise-Laura Boncher, épouse de M. Louis Siebert Robitaille, arrivée hier matin.

Mme Robitaille est morte après une maladie de deux jours seulement, à l'âge de 21 ans.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à M. Robitaille dans le grand malheur qui vient de le frapper.

Les Anglais reculent.

Il résulte d'une série de dépêches transmises par le câble que l'expédition de Khar-toum est complètement abandonnée, et que non seulement toutes les troupes anglaises sont en pleine retraite sur Korti, mais encore que Korti sera évacué et le quartier général du général Wolsley reporté en arrière, à Debbeh, où convergent les routes du désert conduisant au Soudan. La cause de ces mouvements est dans la nouvelle attitude qu'a prise le Mahdi depuis la chute de Khar-toum, et particulièrement dans la situation désespérée du camp de Goubat, où s'était réfugiée la colonne dévouée du général Stewart, commandée aujourd'hui par le colonel Redvers Buller et qui était incapable de résister à une attaque éminente des Arabes.

Dans la soirée du 13, une avant-garde composée de 3,000 hommes avec cinq canons Krupp, était arrivée à sept milles des lignes anglaises, tandis qu'un autre corps de l'armée du Mahdi, fort de 9,000 hommes, n'était plus qu'à vingt milles de la place. C'était donc contre une armée de 12,000 combattants, bien armés et équipés, que la garnison de Goubat, forte de moins de 2,000 hommes, allait avoir à se défendre, n'ayant que des pièces de campagne de petits calibres à opposer aux canons à longue portée de l'ennemi. Le général Langford, se voyant sérieusement menacé et sans aucun espoir de attendre, prit la résolution de soustraire par la retraite, à la faveur de la nuit, sa petite troupe à l'inévitable destruction dont elle était menacée. Ce mouvement de recul, pour ne pas dire cette fuite, s'exécuta si rapidement que ce ne fut qu'au retour du jour que les Arabes massés autour de Metemeh en eurent connaissance. Le lendemain, la colonne anglaise est arrivée sans être inquiétée à Abou-Klean, d'où elle doit continuer sa retraite sur Korti.

Comme nous l'avons dit, cette place même sera probablement abandonnée, le général Wolsley voulant concentrer à Debbeh toutes les troupes sous son commandement, y compris celles qui ont été envoyées de la Basse-Egypte, et les autres sous les ordres du général Earle, remplacé après sa mort par le général Brackenbury, qui sont engagées depuis plus d'un mois dans la tâche laborieuse d'ouvrir la route de Berber, et qui viennent d'être rappelées. Ayant ainsi sous la main toutes ses forces, le général Wolsley espère pouvoir résister aux attaques des Arabes, sans recourir par leur récente victoire.

Cette retraite générale ne peut manquer de produire partout une profonde sensation. Il y a quelques jours à peine, les généraux anglais affirmaient être maîtres de la situation; ils allaient marcher sur Khar-toum, disaient-ils, et le Mahdi n'avait qu'à se bien tenir. Aujourd'hui c'est une autre chanson. On bat en retraite sur toute la ligne, Buller d'un côté, Brackenbury de l'autre, et le général Wolsley lui-même se prépare à aller faire une promenade hygiénique, non pas à Khar-toum, mais à Cairé.

Certains couraux américains, toujours disposés à montrer optimisme quand il s'agit de l'invincible armée anglaise, nous parlent d'un (nouveau plan de campagne) et d'un (changement de base) On n'est pas plus naïf. En réalité, la retraite des Anglais est bel et bien un aveu d'impuissance. Le Mahdi triomphe, et ce n'est pas encore cette année-ci que le drapeau anglais flottera sur Khar-toum.

Reste à savoir maintenant si les Arabes permettront aux généraux anglais d'effectuer tranquillement leur retraite jusqu'à Debbeh. Il est permis de conserver quelques doutes à cet égard.—Courrier des Etats-Unis.

Entre deux jeunes filles.—Tu sais, Amie, quelle des robes tout à fait lumineuses maintenant.

—Et Hortense, qui porte déjà un réveil!

EUROPE.

GUERRE DU SOUDAN.

Korti, 27.—Les troupes du général Buller sont épuisées de fatigue; elles n'ont pas rencontré l'ennemi. Des maraudeurs infestent encore les hauteurs entre Korti Gakdul, mais on ne croit pas qu'ils puissent se réunir en nombre suffisant pour attaquer les troupes du général Buller.

Korti, 27.—Un courrier envoyé par le général Buller est arrivé ici. Il dit que les soldats du Mahdi, après leur entrée dans Khar-toum, ont saqué la ville et massacré les habitants. Gordon, avec plusieurs shaghis, se réfugia dans l'église cathédrale et refusa de se rendre. Le Mahdi bombardait l'église, qui fut démolie de fond en comble, et massacra tous ceux qui s'y étaient réfugiés.

PARLEMENT IMPÉRIAL REJETÉ. Londres, 27.—A la Chambre des Communes, M. Edward Hicks Beach (conservateur) a résumé les débats sur la motion de censure de sir S. Northcote. Il a attiré l'attention de la chambre sur le fait que le gouvernement n'avait pas encore essayé de défendre le délai qui a causé la mort de Gordon, ni de déclarer quelle politique il avait l'intention de suivre dans le Mahdi aura été vaincu.

La motion de censure de sir S. Northcote a été rejetée par 392 voix contre 288.

Londres, 28.—Dans le cours du mois d'octobre dernier le Mahdi adressa une lettre à Gordon dans laquelle il se réjouissait du naufrage du vapeur du colonel Stewart ainsi que du meurtre de cet officier et de ses compagnons. Le Mahdi transmettait en même temps des copies de documents trouvés à bord du vapeur et un état des munitions et des provisions à Khar-toum, lors du départ de Stewart. Gordon répondit au Mahdi sur un ton de défi. Il dit: "Je ne m'occupe pas du nombre d'hommes que vous avez tués ni des succès que vous avez obtenus. La chose ne fait pour moi aucune différence." Après plusieurs autres phrases dans le même genre, Gordon termina: "Je ne m'occupe pas du nombre de vos soldats. Je suis fait de fer et c'est mon intention de rester ici."

Korti, 22.—Les pertes subies par les Anglais dans la campagne du désert, depuis leur départ de Korti, sont de 30 officiers et 450 soldats tués ou blessés.

Durban, 28.—On rapporte qu'un proposé d'organiser un corps de 5,000 Zoulous, pour la campagne du Soudan.

M. Papineau. Le patriote de 1837.—M. Louis Joseph Papineau—vient d'être jugé par M. P. B. Casgrain, député libéral aux Communes:

"Le fougueux tribun, dit-il, ne comprit plus son rôle (en 1847). Il ne s'aperçut que le temps et la scène avait changé. Fier, ambitieux, désappointé, il n'était plus débarrassé des adulations sans bornes prodiguées à sa première grandeur, de l'immense prestige qui avait entouré son nom, et du pouvoir presque dictatorial qu'il avait exercé pendant si longtemps sur le Bas-Canada, où il avait plus que rêvé de fonder une république sous sa présidence. Il recommença ses longues harangues et ses invectives contre le gouvernement impérial et du régime constitutionnel, au lieu d'essayer à tirer un parti utile du nouvel ordre de choses établi. Il n'avait qu'à se démettre, il ne sut ou ne voulut pas mettre la main à l'œuvre pour reconstruire."

Cet extrait du livre de M. Casgrain, emprunté au *Nouveliste*, est la preuve que, si parfois l'auteur se montre partial, il est ici parfaitement d'accord avec la vérité. En effet, dit notre confrère du *Journal de Québec*, les contemporains de M. Papineau savent que, après avoir été gracié, après avoir été réintégré dans ses droits, grâce à Lafontaine, il aurait volontiers repris son rôle révolutionnaire, s'il eût rencontré l'appui de nos populations.

Mais ce fut en vain que l'ancien tribun parut à une grande assemblée du marché Saint-Paul, à Québec: il fut écouté avec attention, mais il ne créa pas d'enthousiasme. Ce fut en vain aussi qu'il conseilla aux comités locaux de choisir pour le représenter au parlement les plus notables d'entre eux, et (non ces petits avocats des villes,) désignant du doigt le comte de Montmorency, dont le député était en même temps réélu-tour en chef du *Journal*.

Son honneur était passé, et ce fut la dernière fois, si notre mémoire est fidèle, que M. Papineau parut devant une assemblée publique. Il n'eût pas plus de succès dans la chambre, qu'il quitta bientôt pour s'enfermer dans sa retraite de la Petite Nation, où il mourut peu longtemps après.

Une exécution manquée. L'ÉCHAFAUD NE VERT PAS DE SA VICTIME. LA SENTENCE COMMUNE—HORRIBLES DÉTAILS. Londres, 28.—On a essayé trois fois hier, de pendre Lee, le meurtrier d'Emma Reynolds, sans qu'on ait pu y parvenir. L'affaire est l'une des plus horribles dont l'échafaud ait jamais donné le spectacle en Angleterre. Elle était par faitement calme et à marché à l'échafaud d'un pas ferme.

Après que la première tentative de le pendre eut échoué, son courage ne lui fit pas défaut. On le retira de l'échafaud et il revint à sa cellule d'un pas ferme et la tête haute. Quand on le plaça sur la trappe la première fois, il ne bougea pas pendant les formalités préliminaires et quand on lui ajusta le nœud et qu'on fut à la veille de faire jouer le ressort, il eut l'air de faire un mouvement pour se préparer à tomber.

Quand il entendit le bruit sec du ressort, il poussa ce qui croyait être son dernier soupir, mais quand il s'aperçut que l'échafaud n'avait pas fait son œuvre, il eut l'air de se réveiller d'un canchama.

On examina la machinerie et l'on s'aperçut que les boissiers étaient humides et renforcés ce qui empêchait le ressort et la trappe de fonctionner à l'aise. On grassa la machine et on la fit jouer jusqu'à ce que le ressort fut convenablement fonctionnant bien.

Le fut ramené de sa cellule et se plaça avec fermeté sur la trappe. Mais la trappe refusa de nouveau de jouer. Un frisson parcourait les membres de la victime et le bourreau posa sur la trappe, qui, cependant n'avait pu se relever, et fut reconstruit une seconde fois à sa cellule. Le courage commença à lui manquer. Une seconde fois, la machine fut examinée et déclarée en bon état; le meurtrier fut ramené, on lui assujettit le

nœud et on lui mit le bonnet noir. On toucha de nouveau le ressort, qui refusa une troisième fois d'agir. Cet effort, cette agonie plutôt, avait épuisé Lee. Il s'évanouit et il fallut le transporter à sa cellule.

Le shérif, ainsi que les autres officiers de justice, se retira consterné. Ils demandèrent des instructions au secrétaire d'Etat, qui accorda un répit au prisonnier et commença ensuite sa sentence en un emprisonnement à vie.

Questions et Réponses.

Dans quelle ville fait-on la meilleure chère en cuisine? A Jérusalem, car les murailles sont "détruites" (des truites). Qu'est-ce qui fait le plus de tort aux marchands de tabac? C'est la descente "Enée" aux enfers (des nez).

Quelle différence y a-t-il entre les astronomes et les charbons? C'est que tous deux s'occupent "d'essieux" (des chiens).

Quels sont les moins honnêtes des industriels? Ce sont les dentistes, parce qu'ils mettent le plus "de dents" (dedans). Quelle est la lettre que les enfants aiment le plus? C'est la "laiterie" (la lettre L).

Que pensez-vous d'un homme qui se jette dans un puits? Je pense que c'est agir en sot (seul).

Des bouillons et soupes.

Prenez deux tomates pour à peu près deux pintes de bouillon bien fort, une tasse et demie de carottes râpées, des tomates bien pilées, deux oignons, des têtes de chou, du chou-fleur, sel, poivre; on laisse cuire une heure et demie.

SOUPE À LA PATATE.

On fait trois oignons, hachés bien fin, dans du beurre, ajoutez du poivre et une dizaine de patates, que vous avez eu soin de peler et de couper par morceaux, puis on y met du farine en brassant; mettez de l'eau bouillante à l'égalité, laissez cuire de brasser jusqu'à ce qu'elles soient cuites, servez-les dans une soucoupe, mettez trois jaunes d'œufs avec un peu de crème.

Le mot pour rire.

A l'église. Une jeune fille a épousé un vieillard, pour sa fortune, bien entendu. —Comme il est courbé! dit quelqu'un en parlant de l'époux. —C'est répond son voisin, pour faire croire à un mariage... d'inclination.

MARCHANDISES SECHES

Le 7 MARS prochain,

DANS LE MAGASIN DE

M. J. MORCAN,

EN FACE DU MARCHÉ,

DEUXIÈME PORTE DE

M. C. O. PARADIS.

Toutes les marchandises seront de premier choix et prises dans ce qu'il y a de plus nouveau.

Ayant peu de dépenses ils pourront vendre à des prix très réduits.

ARSENKAULT & FRÈRE.

Sorel, 27 février 1885.

Aux navigateurs.

Au magasin de M. Cy Mongeon, place du marché, on trouve de la magnifique toile du pays, pour voiles de chalands, et une grande quantité de coton à voiles, à très bon marché.

AVIS

Est par le présent donné qu'application sera faite à la législature provinciale de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte dans le but d'étendre le délai pour la completion du chemin de fer de St. Jean et Sorel.

A vendre à bon marche.

St Francois du Lac.

Magnifiques terres, concession St. Antoine, 60 arpents en superficie, excellents terrains, parfait état de culture, maison, grange, étable, sources toutes neuves. Terre à bois.—St. Rague.—St. Pie de Dégue.—30 arpents—magnifiquement boisés.—Prix et conditions très avantageux.

Pharmacie à vendre.

Le soussigné, ayant l'intention de se retirer du commerce, offre à vendre, d'ici au 1er Mai, son stock de pharmacie, qui est le plus considérable qu'il y ait à Sorel. Le tout est en très bon ordre. Il vendra en même temps le bail de la maison qu'il occupe. Le magasin est spacieux et le logement, au-dessus, vaste et confortable. Cette pharmacie est située dans un des endroits les plus centraux pour le commerce de Sorel. Un jeune médecin qui voudrait s'établir à Sorel trouverait son avantage en achetant cet établissement, qui est très salubré. Pour plus de détails et pour les conditions, s'adresser au

AVIS

Est par le présent donné qu'application sera faite à la législature provinciale de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte dans le but d'étendre le délai pour la completion du chemin de fer de St. Jean et Sorel.

A vendre à bon marche.

St Francois du Lac.

Magnifiques terres, concession St. Antoine, 60 arpents en superficie, excellents terrains, parfait état de culture, maison, grange, étable, sources toutes neuves. Terre à bois.—St. Rague.—St. Pie de Dégue.—30 arpents—magnifiquement boisés.—Prix et conditions très avantageux.

Pharmacie à vendre.

Le soussigné, ayant l'intention de se retirer du commerce, offre à vendre, d'ici au 1er Mai, son stock de pharmacie, qui est le plus considérable qu'il y ait à Sorel. Le tout est en très bon ordre. Il vendra en même temps le bail de la maison qu'il occupe. Le magasin est spacieux et le logement, au-dessus, vaste et confortable. Cette pharmacie est située dans un des endroits les plus centraux pour le commerce de Sorel. Un jeune médecin qui voudrait s'établir à Sorel trouverait son avantage en achetant cet établissement, qui est très salubré. Pour plus de détails et pour les conditions, s'adresser au

conseil, M. Jules Simon, sans y entendre malice, a laissé échapper cette phrase: "M. Jules Ferry ne s'entoure pas de favoris."

Dame! puisque, à juger par les plaisanteries qu'on a dirigées tant de fois contre ses immenses coiffures.

Deux amis entrent au restaurant, le Vefour du quartier latin; ils continuent une conversation commode qui paraît les intéresser beaucoup; le garçon s'approche et demande ce qu'il faut leur servir: —Mon Dieu, dit l'un, donnez-moi un peu de répit.

Decisions Judiciaires.

CONCERNANT LES JOUENEAUX

1. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

2. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arriérés qu'elle doit sur abonnement ou autrement, l'éditeur peut continuer à lui livrer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demurerait à des centaines de lieues de son endroit.

4. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une prescription et une preuve prima facie d'intention de fraude.

NOUVELLE

MAISON DE COMMERCE.

Arseneault & frere.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ouvriront un nouveau magasin de

MARCHANDISES SECHES

Le 7 MARS prochain,

DANS LE MAGASIN DE

M. J. MORCAN,

EN FACE DU MARCHÉ,

DEUXIÈME PORTE DE

M. C. O. PARADIS.

Toutes les marchandises seront de premier choix et prises dans ce qu'il y a de plus nouveau.

Ayant peu de dépenses ils pourront vendre à des prix très réduits.

ARSENKAULT & FRÈRE.

Sorel, 27 février 1885.

Aux navigateurs.

Au magasin de M. Cy Mongeon, place du marché, on trouve de la magnifique toile du pays, pour voiles de chalands, et une grande quantité de coton à voiles, à très bon marché.

AVIS

Est par le présent donné qu'application sera faite à la législature provinciale de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte dans le but d'étendre le délai pour la completion du chemin de fer de St. Jean et Sorel.

A vendre à bon marche.

St Francois du Lac.

Magnifiques terres, concession St. Antoine, 60 arpents en superficie, excellents terrains, parfait état de culture, maison, grange, étable, sources toutes neuves. Terre à bois.—St. Rague.—St. Pie de Dégue.—30 arpents—magnifiquement boisés.—Prix et conditions très avantageux.

Pharmacie à vendre.

Le soussigné, ayant l'intention de se retirer du commerce, offre à vendre, d'ici au 1er Mai, son stock de pharmacie, qui est le plus considérable qu'il y ait à Sorel. Le tout est en très bon ordre. Il vendra en même temps le bail de la maison qu'il occupe. Le magasin est spacieux et le logement, au-dessus, vaste et confortable. Cette pharmacie est située dans un des endroits les plus centraux pour le commerce de Sorel. Un jeune médecin qui voudrait s'établir à Sorel trouverait son avantage en achetant cet établissement, qui est très salubré. Pour plus de détails et pour les conditions, s'adresser au

DEMENAGEMENT.

J. A. Germain, MARCHAND.

DEVANT DEMENAGER LE 15 MARS prochain

dans le magasin maintenant occupé par M. J. B. A. PALARDEAU, bio KITTSOON, en face de chez M. CYRILLE LABELLE, invite le public à visiter son magasin d'ici à cette date ou qu'il s'en ira visiter son magasin pour faire place à son stock nouveau qu'il doit recevoir prochainement. Tous les prix de ses marchandises subiront une baisse de 15 et 25 pour 100.

Profitez de ces réductions

et faites de belles emplettes tout en économisant votre argent.

J. A. GERMAIN.

Sorel, 23 Février 1885.

Acte des Licences pour la Vente des Liqueurs 1883.

BUREAU DES COMMISSAIRES DE LICENCES POUR L'ARRONDISSEMENT DE RICHELIEU.

AVIS PUBLIC

Les Commissaires tiendront leur assemblée générale et annuelle, samedi, le 28 mars prochain, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de M. Demers, Esq., Avocat, à Berthier, pour prendre en considération et délibérer sur toutes les demandes de certificats pour les licences que l'Acte ci-dessus les autorise à accorder.

Les requérants pour telles licences devront assister en personne à la dite assemblée à moins d'en être dispensés par le Bureau des Commissaires. Par ordre du Bureau, A. DEBETHIER, Inspecteur en chef des licences. Sorel, 23 février, 1885.—a.

On demande

Un jeune homme de 14 à 15 ans pour servir comme commis au magasin de chaussures de M. F. Proulx, en face du marché, Sorel. Sorel, 6 Fév. 1885.—jno.

MAGASINS A LOUER.

M. Morgan annonce aux gens d'affaires que dans la nouvelle bâtisse qu'il a achetée à Sorel, il y a deux très beaux magasins qui pourraient maintenant faire diviser à leur goût et faire préparer les tablettes, etc., etc., de la manière qu'ils le voudraient.

MAGASIN A LOUER

Le magnifique magasin maintenant occupé par M. Gobeil, comme modiste, dans le bloc Morasse. Ce magasin, qui est dans une belle place pour le commerce, est très bien fini. Il y a un beau logement pour une famille au-dessus. Ce magasin peut très bien faire pour n'importe quel commerce.

Louis Morasse.

Sorel, 10 fév. 1885.—jno.

THEOPHILE PELQUIN

St. Roch de Richelieu, P. Q. Chevaux.—Le soussigné a toujours une quantité de beaux chevaux, poulains, qu'il nourrit avec son foin de colle et qu'il pourra vendre sous peu.

FROMAGERIE

revenant le voyage fut accompli en 18 minutes.

La construction de la voie ferrée avait été commencée le 1er mai de la même année.

La locomotive de la pesanteur de 18 tonnes avait été faite à Philadelphie et transportée à Montréal par un petit vaisseau américain par les canaux de Whitehall et Chamblay et remorqué par le vapeur Richelieu. Le petit bâtiment resta trois jours dans notre port.

Le pavillon américain flottait à son mat, spectacle qui éputa les Montréalais, car c'était la première fois que le drapeau étoilé était arboré dans nos eaux.

Après la cérémonie d'inauguration il y eut un somptueux banquet servi à l'hôtel Donegana. Les discours de circonstance furent prononcés par l'honorable M. Ferrier, président de la compagnie du chemin de fer et Lord Elgin.

Après le banquet, le gouverneur-général et Lady Elgin allèrent poser devant l'objectif de M. Doane qui avait ouvert sur la place d'Armes le premier atelier de photographie à Montréal.

Cette époque on travaillait activement à la construction du chemin de fer Canada et Atlantique dont le terminus était à Longueuil.

Le 24 novembre 1847, on ouvrait les listes de souscriptions pour la construction du chemin à rails de bois entre Lanaudière et le village de l'Industrie.

Parmi les zélés et les actionnaires de l'entreprise étaient MM. B. Joliette, Peter Charles Lodel, Gaspard de Lanaudière et A. J. Voyer.—Patric.

Achetez la poudre à pâte Princesse, la meilleure dans le monde. Un seul verre versé sur tout les autres.

Le paradis des chats.

On pourrait aussi bien dire "le paradis des chats", car le paradis des chats est situé chez la comtesse de la Terre, au No. 28 du square Penrose, Kingsington, Londres.

La comtesse de la Terre, descendante d'une grande famille espagnole, comme l'indique son nom, est la Providence de l'espèce féline. Il est rare qu'on ne rencontre pas, errants dans son jardin et dans les appartements de sa petite maison, deux ou trois douzaines de matons de toutes couleurs, de toute taille, de tout sexe.

Elle possède aussi une collection de chats de toutes espèces, de toutes tailles, de tout sexe, de tout âge, et elle est en mesure de recueillir chez ses chats malades, que de donner aide à des malheureux étrangers.

Elle possède aussi une collection de chats de toutes espèces, de toutes tailles, de tout sexe, de tout âge, et elle est en mesure de recueillir chez ses chats malades, que de donner aide à des malheureux étrangers.

Une visite est respectueusement sollicitée à la Boutique de A. GARCEAU, FILS & Co., à l'ESSEIGNÉ DU GROS ARAÇON ROUGE.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

Le grand succès de la Vigueur des Cheveux d'Ayer est dû à son efficacité à guérir les maladies de la tête, à faire pousser les cheveux, à leur donner de la vigueur, à leur faire pousser plus vite, à leur faire pousser plus épais, et à leur faire pousser plus longs.

M. C. P. BUCHER écrit de Kirby, O., le 23 Juin, 1852: "L'année dernière mes cheveux commencent à tomber, et dans les deux ou trois semaines qui ont suivi, j'en ai perdu beaucoup. J'ai essayé de tous les remèdes que j'ai pu trouver, mais rien n'a pu leur faire pousser. J'ai vu dans votre journal que vous aviez inventé un remède pour guérir les maladies de la tête, et j'ai acheté de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai essayé de l'appliquer. Elle a fait un effet merveilleux. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. J. BOURG, Propriétaire du Montréal (Old Square), écrit de Montréal, le 15 Mars, 1855: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."

M. G. A. FERRIER, écrit de St. Louis, Mo., le 11 Avril, 1852: "J'ai essayé de votre Vigueur des Cheveux d'Ayer, et j'ai été très satisfait. Elle a fait pousser mes cheveux plus vite, plus épais, et plus longs. Elle a aussi guéri ma tête de toutes les maladies qui m'avaient tourmenté. Je vous en remercie de tout mon cœur."



CERCUEILS !! Corbillards !! Cierges !! ETC., ETC.

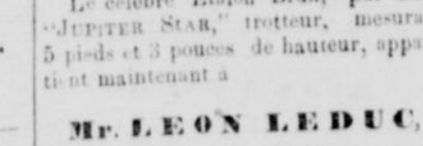
Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une boutique pour la fabrication des Cercueils en bois et qu'il en a aussi des cercueils pour les cercueils en plomb.

Il a aussi un magnifique corbillard à la disposition du public.

On pourra se procurer des cercueils au même établissement.

Le soussigné se charge aussi d'ensevelir les morts et de tout ce qui a rapport aux funérailles.

NARCISSE RAJOTTE, RUE AUGUSTA, BLOC DUFRE, -Sorel, le 15 Fév. 1855.—Sm.



Le célèbre Etalon Brun, par sang "JUPITER STAR" trotteur, mesurant 5 pieds et 3 pouces de hauteur, appartenant et maintenant à

M. FR. ALLARD, Sorel, le 1er Mars 1853.—za.

Fonderie du St. Laurent, PAR G. A. PONTBRIAND.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces d'engins et de machines pour les usages de la vie, ainsi que tous les ouvrages en fonte en fer, à des prix extrêmement réduits.

FONDERIE A L'ATELIER No 12 Rue Sophie, Bureau Café des rues du Roi et Sophie, Sorel, le 15 Mai 1854.—z.

M. Jacques se charge de toutes espèces de reliures à très bon marché.

Huile d'olive et lampions à vendre. Sorel, le 17 Juin 1854.—z

J. H. ROULEAU, Architecte et Dessinateur, 90, RUE PROUVINELLE.—SOREL.

Enseignement de Dessin Linéaire à domicile, cours complet comprenant ce qui suit: Traité géométrique, Perspective, Exercices d'Architecture, Dessins, etc.

Coupe des pierres, Plans d'Escaliers et de Plafonds. PRIX ET CONDITIONS FACILES. Sorel, le 15 Mars 1853.—za.

J. U. PAYAN, PEINTRE, SOREL P. Q.

M. Payan se charge de tous les travaux en PEINTURE, IMITATION, ENSEIGNEMENT, etc., qu'on voudra lui confier, à des prix modérés.

Ouvrage de PREMIÈRE CLASSE GARANTI et du DERNIER FINI. Prix très modérés. Résidence: En face du bureau de Poste, Sorel.

MANUFACTURE, Portes, chassis, moulures, et construction de maisons, etc.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il est prêt à entreprendre toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier en fait de portes, chassis, moulures, etc.

Il est aussi prêt à entreprendre des bâtisses de toutes sortes: maisons ou édifices publics de toutes dimensions, magasins, hangars, etc. Il a fait ces preuves dans ses ouvrages de construction et peut produire les meilleurs certificats à ceux qui en exigent.

Bureau et manufacture sur la rue Sophie à peu de distance du collège des Révérends Pères D. C. NAZABRE PROVOST, Entrepreneur, Sorel, le 17 Juin 1854.—za.

JETTE & BERNIER, FERBLANTIER, Plombiers et Couvresse, nouvellement établis.

A SOREL, Sur la Rue Augusta, Dans l'ancienne bâtisse du "SORELOIS."

Sont prêts à entreprendre toutes sortes d'ouvrages tels que couverture en ardoise, ferblant, tôlage galvanisée et à très mince, pose de dalles, dalots, de corniches, pose d'appareils à gaz, ouvrages en plomb et en ferblant, ainsi que réparations de toutes sortes. Une visite est respectueusement sollicitée.

JETTE & BERNIER, Sorel, le 27 Mai 1854.—za.

ADRESSE D'AFFAIRES.

A. P. VANASSE, AVOCAT, Etude: Bureaux du "Sorelois" SOREL, Sorel, 24 Août 1853.—z.

GAGNON & MAURALT, AVOCATS, RUE DU ROI.—SOREL. M. Gagnon a ouvert un Bureau à MONTRÉAL, NO 10 RUE ST-LAMBERT, Porte voisine de la Banque VILLE-MARIE.

Il sera à Sorel tous les Samedis et suivra également les termes de Cour dans le District de Richelieu. Sorel, 29 mai 53. z.

L. H. COMEAU, Avocat, L. L. L., No 76, RUE DU ROI, SOREL, Sorel, le 15 Sept. 1854.—z.

E. A. D. MORGAN, B. C. L., AVOCAT, Et commissaire pour Ontario et Manitoba, 7 RUE DE LA REINE.—SOREL, le 1er Décembre 1854.—fu.

WURTELE & LACROIX, AVOCATS, Bureau "Voisin de la Banque Moisson, 55, RUE DU ROI, SOREL, Sorel, le 29 août 1854.—za.

GEORGE VEUILLET, TAILLEUR, Rue Augusta, en face de chez M. Frs. ALLARD, SOREL, Sorel, le 1er Mars 1853.—za.

Fonderie du St. Laurent, PAR G. A. PONTBRIAND.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces d'engins et de machines pour les usages de la vie, ainsi que tous les ouvrages en fonte en fer, à des prix extrêmement réduits.

FONDERIE A L'ATELIER No 12 Rue Sophie, Bureau Café des rues du Roi et Sophie, Sorel, le 15 Mai 1854.—z.

M. Jacques se charge de toutes espèces de reliures à très bon marché.

Huile d'olive et lampions à vendre. Sorel, le 17 Juin 1854.—z

J. H. ROULEAU, Architecte et Dessinateur, 90, RUE PROUVINELLE.—SOREL.

Enseignement de Dessin Linéaire à domicile, cours complet comprenant ce qui suit: Traité géométrique, Perspective, Exercices d'Architecture, Dessins, etc.

Coupe des pierres, Plans d'Escaliers et de Plafonds. PRIX ET CONDITIONS FACILES. Sorel, le 15 Mars 1853.—za.

J. U. PAYAN, PEINTRE, SOREL P. Q.

M. Payan se charge de tous les travaux en PEINTURE, IMITATION, ENSEIGNEMENT, etc., qu'on voudra lui confier, à des prix modérés.

Ouvrage de PREMIÈRE CLASSE GARANTI et du DERNIER FINI. Prix très modérés. Résidence: En face du bureau de Poste, Sorel.

MANUFACTURE, Portes, chassis, moulures, et construction de maisons, etc.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il est prêt à entreprendre toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier en fait de portes, chassis, moulures, etc.

Il est aussi prêt à entreprendre des bâtisses de toutes sortes: maisons ou édifices publics de toutes dimensions, magasins, hangars, etc. Il a fait ces preuves dans ses ouvrages de construction et peut produire les meilleurs certificats à ceux qui en exigent.

Bureau et manufacture sur la rue Sophie à peu de distance du collège des Révérends Pères D. C. NAZABRE PROVOST, Entrepreneur, Sorel, le 17 Juin 1854.—za.

JETTE & BERNIER, FERBLANTIER, Plombiers et Couvresse, nouvellement établis.

A SOREL, Sur la Rue Augusta, Dans l'ancienne bâtisse du "SORELOIS."

Sont prêts à entreprendre toutes sortes d'ouvrages tels que couverture en ardoise, ferblant, tôlage galvanisée et à très mince, pose de dalles, dalots, de corniches, pose d'appareils à gaz, ouvrages en plomb et en ferblant, ainsi que réparations de toutes sortes. Une visite est respectueusement sollicitée.

JETTE & BERNIER, Sorel, le 27 Mai 1854.—za.

A VENDRE.

300,000 BRIQUES, S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel, le 8 Janvier 1855.

Bois de Sciage, 2,000,000 de pieds de bois de sciage de toutes dimensions et de toutes qualités à vendre par SHEPPARD & Co. Sorel, le 8 ja 1855.

Terre à Vendre, Une terre de 2 arpents par 4' en la ville de Sorel, à une lieue du marché. Sur cette terre est comprise la briquerie du soussigné, toute prête à fonctionner, ce qui serait un grand avantage pour une personne qui voudrait continuer à fabriquer de la brique. Conditions faciles. S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel, le 8 janvier 1855.

Groceries, Epicerie, Etc., A vendre au prix courant. PROFITÉZ DU BON MARCHÉ.

Le soussigné ne voulant plus tenir de groceries à vendre, offre la place du grocery qui lui reste

AU PRIX COURANT, Il vendra en gros et en détail, et les personnes qui veulent faire leurs provisions d'hiver feront bien d'aller visiter ce magasin avant d'aller ailleurs.

Noel et Jour de l'An !! Les personnes qui veulent acheter des étrennes, cadeaux de toutes sortes, feront bien d'aller chez le soussigné, qui en a une grande quantité et qu'il vendra au prix courant.

Il a aussi un assortiment considérable de fleurs sèches, en bouquet, qu'il vendra à très réduits.

Profitez donc des avantages ci-dessus. Sorel, le 15 Dec. 1854.

La guerre portée en pays ennemi, Ceci est vérifié pour ce qui regarde l'extracteur de cors de Putnam, si favorablement connu dans tout le Canada.

La demande considérable que font les Etats-Unis de ce grand remède pour les cors a engagé les propriétaires à l'y introduire et à le pousser au premier rang comme principal article du genre.

L'Angleterre en a aussi fait la demande. Ceci est le contraire des méthodes ordinaires, car une grande partie des articles vendus ici proviennent de ses pays.

Ceci est parlé hautement en faveur de l'extracteur de Putnam, le grand remède pour les cors.

Sous conseilons à ceux qui souffrent de cette terrible affliction de faire l'essai du mérite de ce remède.

MANUFACTURE DE — DE — Scies du St-Laurent, — A — Sorel, P. Q., — PAR — M. Pontbriand & Frère.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'annoncer qu'ils sont prêts à se charger de l'exécution de scies circulaires, scies à lardons, goldendards, scies de moulins, scies à bois, etc., de toutes espèces et de toutes grandeurs.

Ils se chargent aussi des réparations de toutes sortes de scies circulaires, scies à lardons, scies de moulins, scies à bois, etc., pour le dentelage, le redressage, le limage, etc., etc.

Le tout exécuté sous le plus court délai, à des prix très-modérés, et l'ouvrage garanti de première qualité.

Pontbriand & Frère, RUE DU ROI, SOREL, P. Q., Mai 1854.—ino.

Dépêches, Distributives, Formes, A.M. P.M. A.M. P.M.

Montreal, Québec, Trois-Rivières, par bateau, S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel, le 8 Janvier 1855.

Montreal, Québec, Trois-Rivières, par bateau, S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel, le 8 Janvier 1855.

Montreal, Québec, Trois-Rivières, par bateau, S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel, le 8 Janvier 1855.

Montreal, Québec, Trois-Rivières, par bateau, S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel, le 8 Janvier 1855.

Montreal, Québec, Trois-Rivières, par bateau, S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel, le 8 Janvier 1855.

Montreal, Québec, Trois-Rivières, par bateau, S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel, le 8 Janvier 1855.

Montreal, Québec, Trois-Rivières, par bateau, S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel, le 8 Janvier 1855.

Montreal, Québec, Trois-Rivières, par bateau, S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel, le 8 Janvier 1855.

Montreal, Québec, Trois-Rivières, par bateau, S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel, le 8 Janvier 1855.

Montreal, Québec, Trois-Rivières, par bateau, S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel, le 8 Janvier 1855.

PIANOS HAZELTON

DE NEW-YORK, répandant aux goûts artistiques les plus recherchés. Son délicieux.—Touche parfaite.—Solidité à toute épreuve établie par un demi-siècle d'expérience.

New-York 1853, Philadelphie 1876, Premier Prix, Diplôme d'honneur, et Médaille de Mérite.

New-Jersey 1860, Premier Prix, MONTREAL 1880: DEUX DIPLOMES D'HONNEUR et PREMIER PRIX EXTRA au-dessus de tous les compétiteurs, sans exception.

OFFICIEL, EXPOSITION DE LA PUISSANCE, MONTRÉAL 1880, PREMIER PRIX EXTRA, Classe X, Groupe I, Sec. extra Grand piano carré à trois cordes.

HAZELTON FRÈRES, N.-Y., 1880, MONTREAL, PROVINCE DE QUÉBEC, EXPOSITION DE LA PUISSANCE, PREMIER PRIX EXTRA.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à M. Hazelton Frère N.-Y., pour le meilleur piano carré à trois cordes, la fabrication au-dessus de tous les compétiteurs.

L. H. MASSÉ, Président, GEORGES LEBLANC, S. C. STÉVENSON, Sec. conjoints.

Ces récompenses ont été décernées sur la recommandation unanime des cinq jurés dans la classe X. Le piano Albert de New-York, était au nombre des compétiteurs du même groupe et de la même section. Les pianos HAZELTON n'étaient pas aux Expositions de Montréal de 1881 et 1882.

A part les pianos carrés, je viens de recevoir un assortiment considérable de PIANOS DROITS qui ont été examinés et admirés par les sommités musicales, à Montréal.

Les artistes et les acheteurs sont spécialement invités à venir les examiner eux-mêmes.

L. E. N. PRATTE, IMPORTATEUR DE PIANOS, No 1676, rue NOTRE-DAME, [PRÈS DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME] MONTREAL.

Toujours en magasin l'assortiment le plus considérable de pianos et d'Orgues qu'il y ait au Canada.

DAVID FINLAY, MARCHAND TAILLEUR, Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, annonce qu'il vient d'engager un des premiers TAILLEURS de Montréal, pour son établissement.

Ayant reçu un grand assortiment de Tweeds Canadien, Français, Anglais et Ecosais, Serges, Costings, Draps et Casimirs.

Ils sont prêts à recevoir les commandes pour HABILLEMENTS des MESSIEURS exécuter les ordres sous le plus court délai et dans les derniers délais.

Le département des dames est aussi le mieux assorti de tout ceux de Sorel. Une visite est respectueusement sollicitée. DAVID FINLAY, MARCHAND-TAILLEUR, 30 et 32 Rue du Roi, -SOREL, 23 Mai 83.—z.

A VENDRE, Un moulin à seie et à farine, mû par un bon pouvoir d'eau. Ce moulin est en très bon ordre et situé dans un endroit très avantageux, sur le Richelieu, à 6 milles en haut de S